

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
de Lille**Objet :**Référence :  
2022 / 5 / 2TARIFS  
SEJOUR DE  
VACANCES 2023DATE DE CONVOCATION  
16 Décembre 2022DATE D'AFFICHAGE  
16 Décembre 2022EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL : 23NOMBRE  
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 16

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le :

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS***du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG*

L'an deux mil Vingt Deux, le Vingt et Un Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Présents** : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAU Patricia, HERBAUT Pierrette, LLANES David, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

**Absents excusés :**

M. CRINCKET Claude donne pouvoir de vote à Mme HERBAUT Pierrette  
M. DUBOIS Laurent donne pouvoir de vote à M. WATTEAU Bernard  
Mme DYRDA Aurélie donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal  
M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric  
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric  
Mme SCHIRMER Lucie donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène  
Mme WAQUET Johanne donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette

**A été nommée secrétaire** : Madame MELI Odette

Un séjour de vacances en Corse est proposé du 8 Juillet 2023 au 17 Juillet 2023 pour les enfants âgés de 9 à 17 ans.

Il convient de fixer le montant de la participation et de définir les modalités de paiement de la manière suivante :

**MONTANT DE LA PARTICIPATION**

Tranches	Quotients (*)	Tarifs du séjour
1	0 à 2 576 €	310 €
2	2 577 € à 3 308 €	360 €
3	3 309 € à 4 360 €	410 €
4	4 361 € à 6 097 €	445 €
5	6 098 € à 7 317 €	475 €
6	7 318 € à 9 238 €	505 €
7	9 239 € à 11 570 €	530 €
8	Plus de 11 570 €	560 €
Extérieurs qui sont scolarisés à Chéreng		720 €
Extérieurs non scolarisés à Chéreng		990 €

**(\*) Quotient = Revenu brut global 2021 / nombre de part**

**MODALITES DE PAIEMENT**

Les familles pourront au choix :

\* opter pour un paiement en trois fois, dont 1/3 minimum à l'inscription.  
La totalité du règlement devra intervenir avant le 30 Mai 2023.

\* opter pour un paiement en une seule fois au moment de l'inscription.

**DESISTEMENT APRES INSCRIPTION**

En cas de désistement, il ne sera procédé à aucun remboursement.

**UTILISATION DES BONS DELIVRES PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Les familles qui bénéficient de bons délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales auront la possibilité de les utiliser pour régler une partie voire l'intégralité de la participation. Ces bons feront l'objet d'une prise en charge par l'organisme de voyage.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Pascal ZOUTE